

UN BRIN D'HISTOIRE

AVANT 1964

L'école prépare aux sacrements au moyen du petit catéchisme.

Première communion : 1e année

Sacrement du pardon : 1e année

Confirmation : 1e année

Profession de foi : 6e année

1964-1984

L'école prépare aux sacrements en collaboration avec la paroisse.

Première communion : 2e année

Sacrement du pardon : 3e année

Confirmation : 5e année

Profession de foi : 6e année

1984-1997

Enseignement moral et religieux catholique ou enseignement moral dans les écoles. Ainsi qu'animation pastorale catholique.

La paroisse offre la catéchèse initiatique. Sacrement du pardon : 2e année Première communion : 3e année Confirmation : 6e année

1997

Précision du Comité catholique du ministère de l'Éducation. L'enseignement religieux catholique ne vise ni l'adhésion à Jésus Christ, ni l'appartenance à l'Église. Ces deux visées sont propres à la catéchèse.

2005

Adoption du projet de loi 118

Cette loi maintient l'enseignement de la religion dans l'école. L'État décide des programmes, du contenu et des manuels d'enseignement de la religion.

2008

Abandon des cours d'enseignement moral et religieux catholique et d'enseignement moral. La loi 95 oblige toutes les écoles du Québec à donner le cours Éthique et culture religieuse au primaire et au secondaire.